



**- CONSEIL D'ADMINISTRATION -**  
**Compte rendu de la réunion**  
**du 24 mars 2016**

**Sont présents** : Sonia BARTHELEMY, Franck DAVID, Jacques DULCY, Fiona DUPIN, Emmanuel di COSTANZO, Pascale FALANGA, Nancy GUYON, Caroline JEAN, Dominique LEGOY, Stéphane MEYSON, Xavier NOEL, Fabien RIVERA, Julie RIVERA, Christine RIVIERE, Jean-Claude SAVOURNIN, Dominique SPILMANN, Sandrine TOUSSAINT.

**Sont excusés** : Olivier CHAPUIS, Marianne DELPRAT, Cristina LE GALL, Christine LESCOT, Jean-Paul MASSENET, Françoise MOYA, Gérard NICOLAS.

**Absents** : Sabine BARBIER, Aurélie BEGHIN, Jacques DAVID, Frantz de la BURGADÉ, Michel DURAND, Marie-Jeanne JOUBERT, Steve LATRUFFE, Philippe LOITIERE.

Il est 20H00, Franck DAVID ouvre la séance et remercie les personnes présentes.  
Les points de l'ordre du jour peuvent être abordés.

### **1. Situation financière**

Nous en sommes à 7 mois d'activité et le nombre de licences sur la période Septembre-Mars représente 90% du total annuel. Nous observons une baisse de licences de 4.5% par rapport à Mars 2015.

Caroline JEAN présente la situation financière du CRE ainsi que celles des commissions.

Le CRE a dépensé 35% de son budget prévisionnel. Les dépenses de fonctionnement des commissions atteignent 31% du budget alloué. Ces dépenses concernant les frais de formation des officiels de compétition et les déplacements des correspondants régionaux aux réunions fédérales. Les frais de jury apparaîtront au cours de la saison de compétition qui redémarre.

Les dépenses de développement des commissions (3% du budget prévu) englobent les aides aux organisateurs et les frais liés aux différents challenges régionaux (Masters, Printemps des spectacles, Equi handi) apparaîtront peu avant l'été.

Stéphane MEYSON demande s'il ne serait pas possible de distribuer dès à présent les aides aux organisateurs. Cela semble difficile puisque les commissions attendent de savoir quels concours ont effectivement eu lieu et répartir ainsi le budget attribué. Cette aide est donc versée durant l'été.

Franck DAVID et Dominique LEGOY rappellent qu'il faudra prendre en compte dans la prochaine situation financière les réserves enregistrées sur l'exercice précédent.

La subvention demandée au Conseil Régional en 2014 pour une action d'aide aux clubs en matériels Handi devrait être versée cette année. La mise en œuvre de ce projet demandera une participation des clubs mais aussi du CRE à prendre en compte.

Nous avons proposé 3 nouvelles actions pour la demande de subvention CNDS 2016, qui impose également une participation financière du CRE. Ces actions seront développées plus bas.

L'embauche d'un CDD à temps partiel est envisagée (voir plus bas).

L'opération Aide aux clubs de cette année devrait concerner le matériel Handi.

Les annuaires des clubs ne seront pas édités cette année.

Il est demandé aux Présidents de commission de faire un point sur leurs actions prévues et de nous prévenir si certaines ne pourront être menées cette année. Si nous sommes prévenus rapidement, nous pourrons réajuster leur budget et monter de nouveaux projets avant la fin de l'exercice (31 août).

## **2. Subvention CNDS**

La politique de l'état a évolué pour limiter la part affectée au fonctionnement des disciplines sportives au profit d'une part plus importante affectée à des actions prioritaires.

La dotation qui concerne « l'aide à la discipline » est devenue globale pour l'Equitation en PACA. Celle-ci a été répartie entre nos différents comités lors de la table ronde des CRE et CDE de PACA qui a été organisée mardi 8 mars. Le CRE Provence devrait avoir une enveloppe de 18 000€ sur ce poste soit une baisse de 30% par rapport aux années précédentes.

Dans le cadre des financements d'actions sur les autres postes prioritaires de la politique de l'état le CRE a présenté les dossiers suivants :

- Ethique et citoyenneté : cette action consiste à diffuser le « Guide contre les incivilités » aux officiels de compétition ainsi qu'une affiche à destination des clubs. Cette action sera menée sur l'ensemble du territoire PACA. Le CRE Provence y affectera un budget de 1 000€ sur l'exercice en cours.
- Développement des offres de pratique handi : cette action se développe sur 3 axes : l'adaptation des « Galops de Pleine Nature » au public Handi, la création et la diffusion d'un *annuaire* recensant les établissements proposant des activités Equi handi, ainsi que les *rencontres inter associatives* : il s'agit d'un challenge régional multi disciplinaire. Le CRE accordera sur l'exercice 2016-2017, 13 000€ à ces actions.
- Le cheval source de bien être et vecteur de guérison : en lien avec le centre ressource d'Aix en Provence, il s'agit de proposer à des malades atteints de cancer ou en rémission des séances d'Equitation afin de les faire passer d'un parcours de soin en cancérologie à un parcours de santé. Il s'agit d'un projet expérimental pour lequel le Conseil d'Administration à titre exceptionnel accepte d'allouer sur l'exercice 2016-2017, un budget (800€) pour une action à destination de particuliers.

## **3. Embauche**

Lors de la précédente réunion le CA a envisagé l'embauche d'un salarié supplémentaire. Le dynamisme du CRE et le développement de ses activités sont freinés par la surcharge de travail de Caroline. Un choix doit être fait entre réduire les actions du CRE ou embaucher une personne en complément. D'autre part la fusion des CRE Provence et Côte d'Azur fin 2017 ne permet pas de s'engager à longue échéance car la répartition du travail entre les salariées devra être repensée.

En conséquence le Conseil d'Administration décide la création d'un poste en CDD sur 13 heures hebdomadaires afin de permettre de mettre à jour les retards, conduire les nouvelles actions programmées, et assurer un service minimum aux clubs lors des vacances de Caroline. Les frais de fonctionnement sur l'exercice 2015-2016 dépasseront les 30% du budget total.

Le CA décide de proposer ce poste à Florence BRIQUET, salariée du CDE 13 qui bénéficie à ce titre d'une expérience sur les tâches administratives liées aux activités fédérales.  
L'embauche démarrera le 04 avril 2016.

#### **4. CTS – Pascale FALANGA**

##### **▪ Etude FFE sur les BP et DEJEPS**

##### Etat des lieux :

- Il y a 150 Organismes de Formation en France dont 25 en Ile de France et 19 en Provence
- 2015 : 23 812 éducateurs sportifs (BP, DE, DES) dont 25% pour l'Equitation
- 13740 éducateurs équitation dont 40 % BP
- 1380 diplômés BPJEPS en France par an  
80 % équitation, 15% de BPJEPS Tourisme et 5% pour les autres mentions (Western, Attelage et Equitation de travail)

La FFE a missionné ses cadres techniques afin de faire une étude sur les BPJEPS et DEJEPS pour avoir une vision plus claire de ce qui est fait dans chaque région.

Pascale regrette que l'enquête soit un peu trop axée sur le déclaratif. Ce travail permettra cependant de révéler les points forts des OF, de connaître les projets innovants et enfin d'avoir une base de données à jour.

Pour cela Pascale doit avoir des entretiens de 3-4 heures avec chaque OF outre les déplacements et le traitement des dossiers et des grilles.

##### **▪ Réforme du BPJEPS**

Un séminaire a eu lieu à Lamotte Beuvron entre les représentants du bureau des formations de la direction des sports du ministère, les représentants de la direction technique nationale de la FFE, les CTS, les représentants des professionnels, les référents administratifs des DRJSCS. Le Ministère est peu enclin à diffuser des informations tant que le projet n'est pas définitif, cependant 4 évolutions majeures semblent se dessiner :

- Il n'y aura plus que 4 UC
- L'habilitation BPJEPS sera également soumise à la DTN
- Le BPJEPS Equitation aura des options et non plus des mentions
- Le niveau technique des tests d'entrée devraient être revu à la hausse, avec une prise en compte des candidats aux options autres qu'équitation classique.

La mise en place devrait se faire pour septembre 2017, avec des mesures transitoires pour les sessions de 2 ans sous l'actuel BPJEPS, qui ne se termineront qu'en juin ou septembre 2018.

#### **5. Questions diverses**

##### **▪ DUC : Acceptation/Refus**

La FFE délègue au CRE la gestion des calendriers de compétitions.

Les commissions organisent en septembre des réunions afin d'organiser des plannings de compétitions cohérents dans l'intérêt des cavaliers et des organisateurs. Certaines commissions comme le CSO ont mis en place un règlement d'attribution de dates validé par le CA. Ce règlement permet de pouvoir accepter ou refuser les demandes de dates selon des critères objectifs.

Le Conseil d'Administration souhaite que chaque commission crée ce genre de règlement qui sera spécifique aux exigences et caractéristiques des disciplines.

- **Western**

Emmanuel di COSTANZO explique que sa commission n'a dépensé que 300€ sur les 1 000<sup>€</sup> prévus à la formation des officiels de compétition. Il demande que la différence soit ré attribuée à l'indemnisation des frais de jury.

Le CA accepte à titre exceptionnel.

- **Travail à pied**

Dominique SPILMANN annonce la création par la FFE de compétitions de longues rênes. Le CA attribue cette nouvelle discipline à la commission Travail à pied.

Il n'y a pas d'autres questions. Franck DAVID remercie les personnes présentes pour la qualité du travail fourni et clôt la séance.